

Québec, le 20 mars 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 28 février 2019, la députée de Marie-Victorin, M^{me} Catherine Fournier, inscrivait au feuillet de l'Assemblée nationale du Québec deux questions s'adressant au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, concernant les ajustements de prestations à l'assistance sociale.

« Est-ce que le ministre s'engage à :

- Corriger cette iniquité entre les différents prestataires en retirant le critère temporel d'admissibilité à l'indexation de la prestation?
- Procéder à l'ajustement rétroactif des prestations jusqu'au 1^{er} janvier 2019 pour l'ensemble des prestataires ne s'étant pas qualifiés selon les anciennes modalités du programme? »

À la suite de l'adoption à l'unanimité, le 15 mai 2018, de la Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi (2018, chapitre 11) modifiant la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (RLRQ, chapitre A-13.1.1), des travaux ont été entamés en vue d'instaurer un revenu de base permettant d'atteindre le seuil de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation.

Ce revenu de base s'adresserait spécifiquement aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et présentes au Programme de solidarité sociale depuis au moins 66 mois au cours des 72 derniers mois. Il s'agit d'investissements de 1,06 G\$ d'ici 2023 touchant plus de 84 000 adultes.

... 2

D'ici l'entrée en vigueur du Programme de revenu de base, en 2023, les prestations de ces personnes seront bonifiées chaque année, tout comme celles de l'ensemble des prestataires. À cet égard, des modifications ont été apportées aux montants d'ajustement de l'ensemble des prestations d'assistance sociale depuis le 1^{er} janvier 2019.

Afin d'obtenir un avis sur cette approche, un comité composé notamment d'organismes représentant les personnes handicapées proposera, d'ici le 31 décembre 2019, plusieurs recommandations visant à permettre à certaines catégories de clientèle de bénéficier d'une admissibilité plus rapide au Programme de revenu de base ainsi qu'au Programme de solidarité sociale.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes plus sincères salutations.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean Boulet". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jean Boulet